

BTSa Aménagements Paysagers

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE (NIVEAU 5)

RNCP 38349

Objectifs de la formation

Le futur diplômé peut exercer son activité au sein d'une entreprise du paysage, collectivité territoriale, service public, hôtellerie de plein air...

Cette formation donne accès à des emplois au sein de territoires urbains, péri-urbains, voire ruraux.

Le futur diplômé exerce son activité sur le terrain en lien avec des équipes, des acteurs variés et en contact des usagers. Ce métier demande une grande capacité d'adaptation pour répondre aux besoins et attentes des acteurs et des commanditaires.

Le futur diplômé est positionné en tant que chef d'équipes ou chef de chantiers, à même de gérer des équipes, conduire des chantiers. Il contribue à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager, à son chiffrage, à son organisation et à son suivi.

Modalités pédagogiques

- Contrat d'alternance : formation en présentiel et en entreprise.
- Deux sessions : septembre et décembre (H.P.A).

Modalités d'examens

- Contrôles en cours de formation par semestrialisation.



Contenu du programme

MODULES GÉNÉRAUX

- Accompagnement du projet personnel et professionnel
- Organisation économique, sociale et juridique
- Technique d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Langue vivante (Anglais ou Espagnol)
- Éducation Physique et Sportive

MODULES PROFESSIONNELS

- Traitement des données
- Technologies de l'information et du multimédia
- Contextes et déterminants des aménagements paysagers
- Connaissance et gestion des végétaux
- Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- Gestion technico-économique des chantiers
- Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager
- Modules pluridisciplinaires (formation logiciel, workshop, voyages d'études, etc.)
- Mobilité européenne : 2 semaines en immersion dans une entreprise à l'étranger
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail)



PRÉ-REQUIS

- ▶ Avoir moins de 30 ans par apprentissage
- ▶ Sans limite d'âge pour RQTH
- ▶ Avoir une entreprise d'accueil
- ▶ Être titulaire d'un diplôme niveau 4



INSCRIPTION

- ▶ Constitution d'un dossier administratif complet
- ▶ En fonction de la date de rentrée de la formation
- ▶ Signature d'un contrat d'apprentissage



FINANÇEMENT

- ▶ Formation financée par un OPCO
- ▶ Rémunération en fonction de leur âge et du niveau de formations sur la base du SMIC
- ▶ Rémunération par l'entreprise d'accueil



DURÉE/HORAIRES

- ▶ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- ▶ 35 heures en Entreprise - Contrat de 2 ans
- ▶ Volumétrie en centre : 1365 heures



LIEUX DE FORMATION

- ▶ Rivesaltes
- ▶ Théza (H.P.A)



Mme Cécile Zatar

Référente handicap CFA

Tél. 04 68 64 89 77



CONTACT

CFA agricole des Pyrénées-Orientales

1 avenue des Pyrénées - CS 10072

66600 Rivesaltes

Tél. 04 68 64 08 41

cfa.pyrenees-orientales@educagri.fr

agricampus66.fr

Poursuite d'études

Obtention 120 crédits ECTS : valorisation du diplôme à l'échelle Européenne

- ▶▶ Licences professionnelles
- ▶▶ Certificats de Spécialisation
- ▶▶ Écoles d'ingénieur paysagiste
- ▶▶ Écoles agronomiques et de vétérinaires

Entrée dans la vie professionnelle

- ▶▶ Chef de chantier
- ▶▶ Agent de maîtrise
- ▶▶ Conducteur de travaux espaces verts
- ▶▶ Responsable de travaux espaces verts



agri campus 66
cultivez votre avenir

Consortium
Hotellerie de Plein Air
Formations et Camping